



LA FLAMME



Bulletin de liaison du FRONT NATIONAL Gardois

Directeur de la publication : Lucien RUTY – Imprimerie spéciale du Front National – CPPAP n° en instance

FRONT NATIONAL – 16d, Rue Bigot – 30900 NIMES – Tél : 04.66.36.96.80

Groupe FN au Conseil Régional : Tél : 04.67.22.93.27

PRIX : 0,75 euros – N°20 – JANVIER 2005

EDITORIAL DU SECRETAIRE DEPARTEMENTAL

*Nous voici à l'aube d'une nouvelle année ! Si nous examinons le cours de celle qui vient de s'achever, nous pouvons formuler un vœu : que 2005 nous soit au moins aussi favorable que 2004 ! En effet, l'an dernier, malgré le honteux charcutage de la loi électorale organisé dans le seul but de nuire au parti de Jean-Marie LE PEN, nous sommes parvenus à honorablement tirer notre épingle du jeu aux régionales, aux cantonales et aux européennes. Pendant que l'UMP tombait tête première dans les pièges qu'elle avait fourbis à notre intention, le Front National - **fluctuant nec mergitur** - obtenait des résultats qui, s'ils n'avaient pas été pénalisés par les traficotages des apprentis sorciers de la droite flasque, l'auraient ramené à son étiage de 1998...ce qui nous permet d'affirmer que les néfastes effets de la scission sont bien éteints.*

Il convient néanmoins de ne pas nous endormir sur nos lauriers. D'autres combats nous attendent et, en premier lieu, celui, vital pour notre Patrie, dans lequel nous devons jeter toutes nos forces, toute notre énergie : le référendum sur la constitution européenne. Si le « oui » devait l'emporter, la France perdrait un grand pan de ce qui demeure de son indépendance, de son caractère, de son identité, façonnés pendant des siècles par la longue chaîne de nos ancêtres. Ce combat pour le « non » que nous engageons en tête du peloton de tous les Français attachés à ne pas voir disparaître notre pays, débouche sur un double refus : celui d'une Constitution sous le joug de laquelle il est hors de question de placer la France et celui de l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne qui serait le coup de grâce donné à ce qui, dans l'Europe future, provient de l'héritage commun à l'Occident chrétien : le christianisme et les valeurs gréco-latines. Pour tout cela, l'engagement de tous, militants et sympathisants est nécessaire et doit être total. Face à l'hostilité des tenants du politiquement correct, malgré la désinformation - quand ce n'est la non-information - pratiquée à notre encontre par les médias, il nous reste le dévouement et l'abnégation des patriotes qui composent le corps de bataille du FN. Il faut afficher, tracter, boîter, aborder les gens, leur expliquer, les convaincre, susciter des ralliements en sachant bien que Carl LANG nous a fixé un objectif ambitieux : obtenir 25% d'adhésions supplémentaires... bref, ne lever la tête que lorsque le danger sera passé ..Alors, mais alors seulement, nous pourrons le dire :

Nous aurons bien mérité de la Patrie !

Lucien RUTY

EN ATTENDANT ! MEILLEURS VŒUX A TOUS !



•
Pourquoi le FRONT NATIONAL dit

NON A LA CONSTITUTION EUROPÉENNE

I—L 'Union européenne(UE) : Un Super-Etat tentaculaire

1) L'Union européenne devient un véritable Etat

→ Une **constitution**, par définition, signifie « loi fondamentale » : c'est le texte fondateur d'un Etat. Les Etats-Nations de l'Europe verront leur propre constitution disparaître : c'est la **mort programmée de la France** en tant qu'entité souveraine et indépendante.

→ L'Union européenne (article 1-16bis de la Constitution), est dotée d'un **drapeau**, d'un **hymne**, d'une **devise** et d'une « **fête nationale** » : le 9 mai (9 mai 1950 : « Déclaration Schuman » qui donnera naissance à la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier).

2) l'UE.: un Etat centralisé et bureaucratique

Le principe de subsidiarité, élément-clé d'une saine concetion du pouvoir est bafoué totalement pa l'U.E. : elle interviendra dans tous les domaines et à tous les échelons de la vie des citoyens (cas, par exemple, de la délibération du marché de l'électricité).

3) l'UE. confisque les trois pouvoirs

→ Selon la distinction classique, **l'organisation d'un Etat repose sur les trois pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire. Ils sont confisqués** par la Constitution européenne.

→ Pouvoir exécutif = Commission européenne de Bruxelles

→ Pouvoir législatif et budgétaire = Conseil (représentants des gouvernements) et Parlement européen.

→ Pouvoir judiciaire = Cour de justice de Luxembourg

4) l'UE absorbe toutes les compétences nationales ...

→ Les compétences actuelles de Bruxelles sont séparées en trois secteurs, appelés « piliers », selon le degré de « communautarisation ». Cette séparation va disparaître : **l'UE a vocation à tout englober !**

→ Nouvelle distinction : les **Compétences exclusives** (politique commerciale, union douanière, conservation des ressources biologiques de la mer), les **compétences partagées** avec les Etats-membres qui n'interviennent que si l'UE n'est pas intervenue (sécurité, justice, agriculture, pêche, transports, énergie, politique sociale, protection des consommateurs, santé publique)...

→ Il ne reste que les **actions d'appui** qui laissent aux Etats l'initiative de l'intervention, l'UE ne faisant que « compléter » et « coordonner » leur action (industrie, éducation, formation professionnelle, jeunesse, sport, culture, protection civile, tourisme, défense).

II—Des modes tyranniques de désignation et d'exercice du pouvoir au sein de l'UE

5) La « majorité qualifiée »

→ Excepté pour la défense, **toutes les décisions de l'UE seront prises à la « majorité qualifiée » constituée de 55 % des Etats** (au moins 15 pour une Europe à 27) représentant 65 % de la population (72 % des Etats et 65 % de la population si la proposition n'émane pas de la Commission).

→ Une **minorité de blocage** est prévue (4 Etats membres et 35 % de la population).

→ Le **poids économique** des Etats représenté anciennement par un nombre de voix attribuées à chacun ne joue plus dans le calcul de la majorité : Les payeurs seront de moins en moins les décideurs.

→ Le critère de population devenant essentiel, on comprend comment la **Turquie pèsera plus que la France si elle entre dans l'UE.**

6) L'usurpation technocratique du pouvoir de Bruxelles

→ Non seulement les Etats n'auront **plus aucun droit de veto** sur les décisions de Bruxelles mais la **démocratie ne fonctionnera plus** : les commissaires européens nommés en fonction de critères de répartition géographique ne pourront être sanctionnés et éventuellement changés par le vote populaire. Non seulement les Nations seront définitivement bafouées mais **les citoyens perdront leur droit individuel et essentiel : le contrôle direct de l'exécutif.**

→ **La tyrannie atteindra son paroxysme** lorsque les citoyens subiront non seulement la loi des technocrates mais également celle de **pays de culture et de civilisation totalement étrangères à leur histoire comme la Turquie.**

7) Une innovation invraisemblable : l'enca-drement institutionnel des futures politiques de l'Union.

→ De la page 87 à la page 315 du texte de la Constitution, l'action politique de l'UE se trouve encadrée—ou plutôt enfermée—par des critères et des directives qui touchent absolument toutes les compétences (politique économique et monétaire, marché intérieur, immigration, police, justice...) : cette interférence et cette mainmise du législatif sur l'exécutif révèlent mieux que tout **la dictature bureaucratique que souhaite exercer l'Europe de Bruxelles sur les Peuples.**

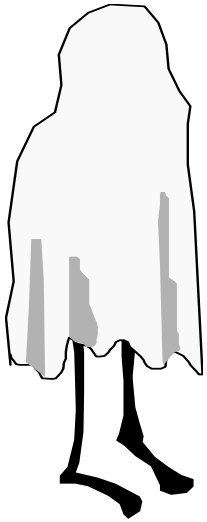
غص CHIRAC ! UN PRÉSIDENT TURCOMANIAQUE ! خص

L' « enfant de Byzance » qui sert de Président à la France n'ayant pas encore fait voter une loi assimilant le refus de la Turquie dans l'Europe à du racisme, je m'empresse d'user de ce rare espace de liberté d'expression non encore assimilée à un délit d'opinion, pour exposer quelques unes des réflexions que m'inspire la farouche volonté présidentielle d'imposer ses choix à des Français qui n'en veulent pas.

Pointant sur la carte les maigres 5 % de territoire ottoman situé à l'Ouest du Bosphore, il décrète que la Turquie est européenne...

A ce compte, avec les Iles Canaries (au large de la Mauritanie), Ceuta et Melilla (enclavées au Maroc), l'Espagne doit être classée Etat africain. Avec la Guyane, coincée entre le Surinam et le Brésil, la France doit se retrouver Etat sud-américain. Mieux, grâce au microscopique archipel de St Pierre-et-Miquelon, elle peut prétendre au statut d'Etat nord-américain... Voilà pour l'aspect géographique.

Quant à la civilisation ... ! Pour honorable qu'elle soit, rien ne permet de comparer une civilisation façonnée par l'Islam à notre civilisation européenne, fille de la culture gréco-latine et imprégnée de christianisme. Même s'il était démontré que l'Islam turc est modéré (ce que je veux bien admettre pour les classes éclairées de Constantinople et Ankara, mais dont je doute fortement pour les paysans de la Turquie profonde), nous ne devons pas courir le risque de multiplier le nombre de musulmans installés en Europe. En particulier en France où nous devons déjà subir les séquelles de la situation au Proche-Orient sous la forme d'une espèce d'intifada qui oppose sur notre sol des juifs pro-Israéliens et des musulmans pro-palestiniens, oubliant les uns et les autres qu'en France on est d'abord Français et que rien ne les empêche d'aller en découdre sur place.



A cela, il convient d'ajouter le problème Kurde . Les Kurdes, qu'ils soient chrétiens ou musulmans, ne sont pas ethniquement des Turcs. Ils constituent ce que l'on pourrait appeler une nation sans Etat et sont éparpillés en Turquie, en Syrie, en Irak, en Iran et dans les marges sud du Caucase. Quand les citoyens turcs d'origine Kurde seront européens et pourront s'installer n'importe où dans les limites de l'Union Européenne, qui pourra interdire à leurs cousins, citoyens des autres Etats ci-dessus, de vouloir les rejoindre. Et même sans cela, la rébellion kurde permanente en Turquie ne va-t-elle pas s'exporter chez nous, en supplément de l'intifada déjà citée ?

Mais il y a plus inquiétant encore ! La Turquie que nous connaissons n'est pas le seul Etat turc au monde. Les anciennes républiques soviétiques de l'Asie Centrale constituent elles aussi des Etats turcs (le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Turkménistan, le Tadjikistan, le Kirgizstan) auxquels il faut ajouter la province turcophone chinoise du Xinjiang, où vit l'ethnie turque des Ouïgours. L'ensemble représente environ deux cents millions d'habitants qui, parce qu'ils sont turcophones et ethniquement Turcs, sont considérés par la Turquie comme ses propres nationaux.

Et puis, il y a l'Histoire ! Les premiers contacts entre le monde turc et l'Occident chrétien remontent aux croisades et aux siècles de guerres destinées à arrêter la progression turque en Europe (Nicopolis/1396 (Bulgarie) ; Varna/1444, Budapest/1456 et Mohacs/1526 (Hongrie) ; Vienne/1529 et 1683 (Autriche) ; Lépante/1571 (mer Egée)... jusqu'aux combats sur le front d'Orient, pendant la 1ère guerre mondiale.

La seule chose qui soit commune entre la Turquie et l'Europe, ce sont des fleuves de sang versés par nos ancêtres pour protéger notre civilisation. Et s'il fallait citer une preuve supplémentaire de l'incompatibilité entre les Turcs musulmans et les nations chrétiennes, il faudrait mentionner le génocide (1.200.000 morts) des Arméniens (1915), sujets chrétiens de l'Empire Ottoman. Génocide étrangement sorti de la mémoire de Chirac le Turcomaniaque.

DE NOS ELUS A LA REGION

François BONNIEUX a interpellé le Vice-Président Bourquin, qui assure l'intérim de Georges Frêche, toujours hospitalisé. Il s'agissait pour notre Conseiller régional de dénoncer une pratique qui consiste à ne faire représenter la Région dans les multiples organismes qui gravitent autour d'elle que par des membres de la majorité, à l'exclusion de ceux de la minorité, pourtant eux aussi élus par une part importante du corps électoral.

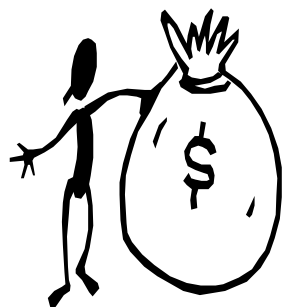
Après avoir désigné les Conseils régionaux qui, en France, ne pratiquent pas le même sectarisme et attribuent les représentations au prorata des élus de chaque parti, François Bonnieux a indiqué que les 43 Conseillers PS, PC, Verts et PRG constituant la majorité se partagent la représentation de la Région dans plus de 800 organismes différents. Ce qui, mathématiquement, fait une vingtaine par élu de gauche ; encore que, la part du lion ayant été accordée à certains, ce chiffre peut parfois atteindre la trentaine.

Même en y sacrifiant leurs jours et leurs nuits, on se demande comment les Conseillers concernés pourront assurer leur mission...



Hélène ZOUROUDIS est intervenue, elle, sur la question des « Maisons de la Région » en s'intéressant plus particulièrement à celle qui sera la première en état de fonctionner : la Maison de la Région, qui va ouvrir à Mende, en attendant que chaque autre département du Languedoc/Roussillon ait la sienne.

Le but de cette création est de rapprocher la Région des citoyens. Des administratifs seront donc désignés pour animer lesdites Maisons. Ils seront censés répondre aux attentes des gens sans que ceux-ci doivent s'adresser à Montpellier. Combien seront-ils pour l'ensemble des cinq départements ? Combien coûteront-ils au contribuable ? L'appartenance politique ne constituera-t-elle pas un critère de sélection ? On ne le sait pas encore.



Ce que l'on sait, par contre, c'est que, au contraire de ce que le FN aurait souhaité, les élus ne seront pas autorisés à y tenir des permanences périodiques afin que les citoyens puissent les rencontrer... Pour l'instant, il semble que cette interdiction vaille aussi pour les élus de la majorité... Qui vivra, verra !

Evelyne RUTY a pris la parole en Commission permanente pour s'élever contre une subvention que la Région va accorder au Viet-Nam afin qu'y soit ouverte une école de sommellerie. Après avoir mis en doute le besoin de ce genre d'établissement dans un pays qui ne produit pas de vin et qui n'est pas connu pour en être consommateur, elle a suggéré de plutôt offrir quelques places chez nous pour des étudiants en œnologie. Et, pour bien montrer que le FN n'ostracise pas les Viet-Namiens, elle a suggéré que la Région aide de préférence l'Institut Pasteur d'Hanoï, construit par la France à l'affreuse époque du colonialisme.

Et puis, sentant que son propos n'avait pas ému ses auditeurs, elle a conclu sur l'incongruité d'accorder des subventions à un Etat totalitaire, vivant sous le régime du parti unique et entretenant des camps de rééducation. Grognements et protestations accueillirent ces paroles. Mais il convenait qu'elles fussent dites : **In cauda venenum !**



UN NOUVEAU TARIF POUR LES ADHESIONS

Dans le but d'aider les finances de « Français d'Abord », le FN a décidé d'augmenter le prix des adhésions et renouvellements. Cette mesure permettra aux adhérents de continuer à recevoir le mensuel « Français d'Abord » gratuitement.

Adhésion simple : 50 euros.

Couple : 80 euros.

Jeunes/revenus modestes : 30 euros

Adhésion soutien : 90 euros

Bienfaiteur : 140 euros

Prestige : 240 euros

La déduction fiscale pour dons aux partis politiques est passée à 60%

Nbs deux otages en Irak ont enfin été libérés. La merci-Dieu ! L'action inlassable des médias et les démarches officielles ou occultes sont peut-être pour quelque chose dans cet heureux dénouement. L'engagement total de la France démontre en tout cas que l'opinion publique n'a jamais oublié nos deux compatriotes et a toujours souhaité ardemment leur libération.

DES OTAGES EN GÉNÉRAL ET DES JOURNALISTES EN PARTICULIER

Il est évident que, corporatisme et/ou solidarité professionnelle aidant, lesdits médias ont entretenu avec constance la mobilisation de l'opinion publique. En serait-il autrement si les otages n'avaient pas été des journalistes ? J'ai peine à imaginer que, pour un homme d'affaire, un conducteur de camion-citerne ou un technicien des télécommunications, la presse, toutes catégories confondues, aurait manifesté un intérêt de si longue durée.



Un journaliste de mes connaissances à qui j'avais posé la question m'avait répondu que ... sans doute non ... mais qu'il fallait prendre en considération le fait qu'un journaliste pris en otage, maltraité ou tué, l'est en exerçant son métier. Considérant que toutes les vies sont d'égale importance, j'ai alors avancé que l'homme d'affaire, le conducteur ou le technicien qui subissent le même sort exercent aussi leur métier... pour ne pas citer les soldats que je n'avais pas évoqués crainte de m'entendre dire qu'ils sont là pour se faire tuer.

Quelques jours plus tard, toujours sur le même sujet, un appel télévisé à ne pas oublier les journalistes otages, montrait un fond d'écran qui s'obscurcissait progressivement jusqu'à être tout noir. Le commentaire d'accompagnement citait les entraves rencontrées par des journalistes dans l'exercice de leur métier comme autant d'atteintes au droit à l'information et à la liberté d'expression.

Aors là, je me suis posé des questions ! Quand on sait avec quelle virtuosité nombre de médias pratiquent la désinformation (quand ce n'est pas la non-information), donc s'assoient sur le droit des citoyens d'être honnêtement informés, on peut légitimement penser que, parfois, des journalistes sont enlevés, maltraités ou tués alors que la vérité dont ils voudraient témoigner était destinée à être travestie....

LES HAUTS ET LES BAS DE LA JUSTICE FRANÇAISE

Jugé en première instance, Juppé a écopé de dix ans d'inéligibilité. Méritait-il un tel verdict ? Je n'en sais rien. Tout ce que je sais c'est que des magistrats dont rien ne permet a priori de mettre en doute le sérieux et la compétence en ont décidé ainsi.

Mais voilà que, Juppé ayant fait appel, sa peine est ramenée à un an... !

Qui s'est trompé ? Qui a mal jugé ? Qui, dans ce cas, a commis ce qu'il faut bien appeler une faute professionnelle ? Je suppose qu'on ne le saura jamais. Tout au plus peut-on se demander à qui profite cette soudaine clémence, cette bien à propos mansuétude de la cour d'appel.

En premier lieu, à Juppé, bien sûr, qui voit se rouvrir devant lui la porte d'airain qui lui fermait la perspective d'une carrière politique vers le plus haut niveau. A Chirac aussi, qui sait bien que Juppé « payait à sa place » et qui le voit revenir avec soulagement. Oh, certainement pas avec l'idée de le pousser à être candidat en 2007... ça, c'est son boulot de dans 3 ans ! Mais, pour le cas bien improbable où lui, Chirac, ne briguerait pas un troisième mandat, avec l'intention d'utiliser Juppé pour briser les reins à Sarkozy. Vous n'y croyez pas ? Souvenez-vous que, dans le passé, Chirac a soutenu Giscard contre Chaban-Delmas ; puis, Mitterrand contre Giscard ... il n'hésitera pas à « fusiller » celui qui a eu le front de soutenir Balladur.

Si un tel scénario devait être le fruit d'une manipulation politique de la justice entre les deux jugements appliqués à Juppé pour de mêmes faits, il ne faudrait pas s'étonner que de moins en moins de citoyens croient en la Justice, voire méprisent les magistrats Or, disait l'Empereur : « Le peuple a besoin de magistrats fermes et qui sachent lui inspirer de la crainte » .

Mais je vous parle d'un temps où la République était musclée... !



CAMPAGNE POUR LE « DOUBLE NON »
À la Constitution européenne et à l'ENTRÉE DE
LA TURQUIE DANS L'EUROPE

Marine LE PEN

et Louis ALLIOT

Seront reçus par la Fédération du Gard qui organisera un déjeuner-débat, le :

Dimanche 6 février 2005 à 12h30

Au restaurant LE MAS DE PROVENCE
Km 7 Route de Sauve (30900 NIMES)

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Le nombre de places est limitée.

Les inscriptions, accompagnées du chèque de réservation

Seront reçues à la Permanence du FN 30 jusqu'au 25 janvier 2005

MENU (vin et café compris)

Salade de Magret aux noix et sa vinaigrette de miel

Rôti de bœuf sauce girolles

Garniture forestière

Chocolat à la menthe

**Après leurs allocutions respectives, Marine LE PEN et Louis ALLIOT
répondront aux questions qui leur seront posées, par écrit, par les participants
au repas.**

DEJEUNER-DEBAT DU 6 FEVRIER 2005

RESERVATION DEPLACES AU NOM DE :

**Ci-joint, chèque de : 22 euros x =euros à l'ordre de FN 30
(le coupon-réponse est à envoyer à : FN 30—16d, rue Bigot—30900 NIMES**